



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TARN-ET-GARONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°82-2021-032

PUBLIÉ LE 24 FÉVRIER 2021

Sommaire

Préfecture de Tarn-et-Garonne

82-2021-01-25-002 - subdélégation de signature DDSP 82 - ord sec (2 pages)

Page 3

Préfecture de Tarn-et-Garonne

82-2021-01-25-002

subdélégation de signature DDSP 82 - ord sec



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction centrale de la sécurité publique

*DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE DE TARN-ET-GARONNE*

Montauban, le 25/01/2021

AP n°2021-: :

**ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

**LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE,
DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE TARN-ET-GARONNE**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et dans les départements ;

Vu le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la république en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie,

Vu le décret du 25 novembre 2020 nommant Mme Chantal MAUCHET, préfète de Tarn-et-Garonne ;

Vu l'arrêté ministériel n° 353 du 22 mars 2018 nommant M. Charles Régis ALLEGRI, directeur départemental de la sécurité publique de Tarn-et-Garonne à Montauban,

Vu l'arrêté préfectoral n° AP n°82-2020-12-16-006 en date du 16 décembre 2020 portant délégation de signature à M. Charles Régis ALLEGRI,

ARRÊTE

Annule et remplace l'arrêté n° 82-2020-09-10-012 en date du 10 septembre 2020, suite à la nomination de Mme Chantal MAUCHET en qualité de préfète de Tarn-et-Garonne.

50-70 boulevard Alsace-Lorraine
82000 Montauban Cedex
Standard : 05.63.21.54.26

Article 1^{er} – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles Régis ALLEGRI, directeur départemental de la sécurité publique de Tarn-et-Garonne, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 4 de l'arrêté préfectoral susvisé est subdéléguée, conformément à l'article 8 dudit arrêté, dans le cadre de leurs attributions, à :

- M. Thierry GUERIN, commandant de police divisionnaire échelon fonctionnel, adjoint au DDSP.
- Madame Vanessa LE TROUVE, secrétaire administrative de classe normale, chef du bureau de gestion opérationnelle à la DDSP de Tarn-et-Garonne.
- Madame Maryse UBERALL, secrétaire administrative de classe normale, responsable budgétaire et logistique et adjointe au chef du bureau de gestion opérationnelle à la DDSP de Tarn et Garonne.

Article 2 – Délégation est donnée aux agents détenteurs d'une carte achat, à savoir :

- Monsieur Thierry GUERIN, commandant de police divisionnaire échelon fonctionnel, directeur départemental adjoint (carte niveau 1),
- Madame Vanessa LE TROUVE, secrétaire administratif de classe normale, chef du BGO (carte niveau 1 et 3), pour réaliser des achats, effectuer des commandes et attester du service fait, en respectant les conditions d'utilisation et le plafond alloué.
- Madame Maryse UBERALL, secrétaire administratif de classe normale, responsable budgétaire et logistique (carte niveau 1 et 3), pour réaliser des achats, effectuer des commandes et attester du service fait, en respectant les conditions d'utilisation et le plafond alloué.

Article 3 – Conformément aux stipulations de l'article 7 de l'arrêté de délégation de signature du 10 juillet 2018, un compte-rendu d'utilisation des crédits pour l'exercice budgétaire est adressé annuellement au préfet.

Article 4 – La désignation des agents habilités à procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État est également portée à la connaissance du comptable assignataire.

Article 5 – Monsieur le DDSP adjoint, madame le chef du bureau de gestion opérationnelle et madame la responsable budgétaire et logistique et adjointe au chef du bureau de gestion opérationnelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban le 25/01/2020

Le commissaire divisionnaire
DDSP de Tarn-et-Garonne
Charles Régis ALLEGRI

